

# Actualité

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch**

Band (Jahr): **110 (2012)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«Bien regardé, bien protégé»

## Neuf nouveaux symboles de danger

La Suisse passe à un nouvel étiquetage des produits chimiques. Elle reprend le système général harmonisé (SGH) des symboles de danger, qui constitue le standard au niveau mondial. Début septembre 2012, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a lancé une campagne nationale, intitulée «Bien regardé, bien protégé», pour présenter le SGH à la population.

Bien souvent, le consommateur ne lit pas les informations figurant sur ces produits. Le slogan de la campagne – «Bien regardé, bien protégé» – l'incite à le faire afin qu'il sache comment se protéger et préserver autrui des dangers en la matière. Les accidents impliquant des produits chimiques se sont multipliés ces dernières années. Le Centre suisse d'information toxicologique (CSIT) indique que ses activités de conseil en cas d'incidents dus à des produits chimiques domestiques ont augmenté de 30% entre 2004 et 2011.

La campagne est d'autant plus importante qu'un tiers de la population pense encore que les produits chimiques portent

une étiquette précisant leur classe de toxicité. Or, ce n'est plus le cas depuis 2005, où la Suisse a passé au système d'étiquetage utilisé dans l'Union européenne, qui comprenait des symboles de danger orange. Ces derniers font désormais place au SGH, développé par les Nations Unies, et qui constitue le standard mondial. Les neuf symboles du SGH représentent les dangers inhérents aux produits chimiques. Ils sont dessinés en noir sur fond blanc et inscrits dans un cadre rouge.

Le SGH permet de mieux protéger la santé humaine et l'environnement sur toute la surface du globe et de simplifier le commerce international des pro-

duits chimiques. En Suisse, le passage à ce nouveau système se fait progressivement. En effet, les produits munis de l'ancien étiquetage, c'est-à-dire des symboles orange, pourront être écoulés jusqu'à fin 2017.

### Applications pour mobile

Les sites [www.cheminfo.ch](http://www.cheminfo.ch) (d) et [www.infochim.ch](http://www.infochim.ch) (f/i) présentent des informations destinées au grand public ou aux entreprises sous forme de brochures, de fiches d'information, de matériel et de film didactiques ou de dépliants qu'il est possible de télécharger. Une application mobile gratuite est lancée dans le cadre de la campagne. Elle fournit des informations sur les nouveaux



symboles de danger, sur la façon de manipuler des produits chimiques et permet d'appeler le 145, numéro d'urgence en cas d'intoxication ou de suspicion d'intoxication. L'appel parvient ainsi directement au CSIT, qui fonctionne 24 heures sur 24 et donne des conseils médicaux gratuitement.

Source: Communiqué OFSP du 3.9.2012.

### Restrictions et précautions

## Traitement de la carence en fer chez la femme enceinte

**Avec quel médicament la carence en fer peut-elle être traitée chez la femme enceinte? Les préparations intraveineuses à base de fer peuvent-elles être nocives pour la mère et l'enfant? Ces questions sont actuellement au centre d'un débat dans les médias duquel n'est pour l'heure malheureusement ressortie aucune réponse claire.**

Les carences en fer sont loin d'être rares chez les jeunes femmes. En effet, lorsqu'elles ont leurs règles, elles perdent du fer, celui-ci étant contenu dans l'hémoglobine, substance qui donne sa couleur rouge au sang. Par ailleurs, une carence sévère en fer empêche la synthèse de quantités suffisantes d'hémoglobine, d'où une anémie. Quant à la grossesse, elle entraîne une augmentation du besoin en fer qui, s'il ne peut être couvert par l'alimentation, nécessite l'apport de fer par voie médicamenteuse.

### Particularités pour les femmes enceintes

Des restrictions et précautions supplémentaires doivent être observées chez les femmes

enceintes en cas d'administration par voie intraveineuse (i.v.) des préparations Venofer et Ferinject. Ces restrictions sont identiques pour les deux préparations:

- Pendant le premier trimestre de la grossesse, les préparations injectables à base de fer sont contre-indiquées par mesure de précaution, car à ce stade de développement, le fœtus est particulièrement sensible. En effet, malgré l'absence de données suggérant une toxicité chez l'être humain pouvant conduire à des malformations, celles recueillies chez des femmes pendant les trois premiers mois de leur grossesse sont insuffisantes pour exclure tout risque.

- La prudence est également de rigueur par rapport à l'administration de fer par voie intraveineuse à partir du quatrième mois de grossesse, car les expériences faites avec les deux préparations précitées sont limitées. Aussi les experts recommandent-ils de n'administrer du fer par voie i.v. aux femmes enceintes qu'en cas de carence sévère en fer (avec anémie) et bien entendu uniquement lorsque les préparations orales à base de fer ne peuvent être utilisées.

### Bénéfice/risque

Une évaluation approfondie du rapport bénéfice-risque s'impose. Le bénéfice attendu est le comblement d'une carence en fer de la mère, car

elle conduit à une anémie néfaste pour la mère et le fœtus. Concernant les risques liés à l'administration de fer par voie i.v., il s'agit principalement de réactions d'hypersensibilité qui peuvent être graves dans de rares cas (p. ex. chute de la pression artérielle, troubles respiratoires) et mettre la mère et l'enfant en danger.

Le médecin doit donc être prêt à faire face à de telles réactions et déterminera avec prudence et au cas par cas la dose adaptée à chaque femme enceinte.

Source: Communiqué de presse Swiss-med 17.8.12.

## Internet

# Utilisation excessive par les jeunes

**En Suisse, les adolescents et les jeunes adultes surfent en moyenne deux heures par jour sur Internet. Seule une minorité d'entre eux adopte un comportement excessif, donc problématique. Telles sont les conclusions d'un rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats Forster-Vannini et Schmid-Federer qui traitent des dangers potentiels d'Internet et des jeux en ligne.**

Internet constitue l'un des passe-temps favoris des jeunes Suisses: en semaine, les adolescents surfent en moyenne deux heures par jour, et près d'une heure de plus le week-end. Ces durées peuvent toutefois fortement varier: si certains ne se connectent que durant quelques minutes, d'autres surfent quotidiennement pendant plusieurs heures. La plupart des adolescents et des jeunes adultes passent un temps raisonnable sur Internet.

Seuls 2,3% d'entre eux ont un comportement problématique, à savoir des aspects de leur vie quotidienne tels que le sommeil, l'alimentation, le travail ou les loisirs sont négligés, et que leurs centres d'intérêt se concentrent de plus en plus sur l'univers virtuel. La perte de la notion du temps passé sur Internet constitue égale-

ment un signe d'utilisation problématique. Une utilisation excessive d'Internet s'accompagne souvent de problèmes physiques et psychiques car la perte de contrôle du temps passé en ligne a un impact sur l'alimentation, l'activité physique et le sommeil. Par ailleurs, une position assise prolongée devant un écran peut entraîner une fonte musculaire et des troubles posturaux. Les personnes surfant de manière excessive ont également parfois tendance à consommer des stupéfiants et souffrent plus souvent de problèmes psychiques tels que troubles de l'anxiété, dépression ou TDAH (troubles de déficit de l'attention / d'hyperactivité) que le reste de la population.

Source: Communiqué de presse OFSP, 15.8.2012.

## Recherche en Suisse

# Quelle prévention du tabagisme?

**Sakari Lemola et Yvonne Meier-Leu ont participé à une étude sur la prévention du tabagisme. En tout, 486 gynécologues et 366 sages-femmes (membres de la FSSF) ont complété un questionnaire sur le dépistage du tabagisme.**

Un article publié en anglais en résume les résultats. A cette occasion, les auteures remercient la FSSF pour sa collaboration. Elles montrent qu'une grande majorité dépistent toutes leurs patientes, leur expliquent les risques et leur recommandent de cesser de fumer. Toutefois, seule une

minorité s'engage dans de réels efforts de prévention. Il en résulte un besoin de formation professionnelle complémentaire.

Source: Lemola, S., Meyer-Leu, Y., Samochowicz, J. & Grob, A. «Control beliefs are related to smoking prevention in prenatal care». In: Journal of Evaluation in Clinical Practice (IF 2011: 1.229). DOI: 10.1111/j.1365-2753.2012.01891

## Vous aimez lire?

# Rejoignez les lectrices de Sage-femme.ch

Dans la plupart des numéros de Sage.femme.ch, nous vous proposons une ou plusieurs recensions de livres récemment sortis de presse.

## Comment ça marche?

Nous recevons ces livres des éditeurs qui attendent en retour la publication d'un commentaire dans les plus brefs délais. Peu importe que votre texte soit positif ou négatif, mais il doit être sincère et bien argumenté. Il s'agit de donner une idée de ce qu'il contient, de ses qualités et de ses limites, mais surtout du public susceptible d'être intéressé par cette approche.

En tant que lectrice de Sage-femme.ch, vous pourrez consulter à tout moment une liste de livres disponibles, liste qui est constamment mise à jour. Vous en choisirez un et vous vous engagerez à en faire un petit compte rendu dans un délai de trois mois. Votre texte sera relu, corrigé, éventuellement amélioré, par la rédactrice. Vous garderez ce livre et, en fin d'année, vous recevrez encore CH 25.- par recension publiée. Ensuite, vous pourrez choisir un autre livre ou demander une petite pause.

Renseignements: Josianne Bodart Senn, j.bodartsenn@sage-femme.ch

## Hautes écoles de Suisse

# Moins de 5% ont des enfants

Les étudiantes et étudiants des hautes écoles de Suisse sont 4,8% à avoir des enfants. Ce taux est relativement faible comparé à ceux d'autres pays européens: ils sont plus de 10% dans les pays scandinaves, au Portugal et en Irlande.

## Surcharge de travail

Les étudiantes et étudiants avec enfants consacrent chaque semaine 72,1 heures aux études, à l'exercice d'une activité rémunérée et aux tâches familiales et domestiques, soit 20 heures de plus que leurs camarades sans enfant. Cette différence est due pour l'essentiel au travail domestique et familial. Si les mères consacrent plus de temps aux tâches domestiques et familiales (32,9 heures par semaine, contre 18,4 heures pour les pères), les pères s'investissent davantage dans l'exercice d'une activité rému-

nérée (24,9 heures par semaine, contre 11,5 pour les mères).

## Conséquences sur les études

Elles sont plus lourdes pour les mères que pour les pères: les premières indiquent plus souvent devoir renoncer à suivre certains cours (moyenne de 3,1, contre 2,3 pour les pères, sur une échelle allant de 1=pas du tout à 5=entièrement), ne pas pouvoir effectuer un séjour d'études (moyenne: 2,8; pères 2,1) ou souffrir de problèmes de santé à force du cumuler vie de famille et études (moyenne: 2,4; pères: 2,0).

Source: Communiqué de presse Office fédéral de la statistique, 12.7.2012.